

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE
DE L'ESPE DE L'ACADEMIE DE POITIERS
DU 5 OCTOBRE 2018**

Affaire suivie par C POTIER

APPROUVÉ

PV2018.10.05

Courriel : christelle.potier@univ-poitiers.fr

Par courrier du Président du conseil d'école et du Directeur de l'ESPE de l'académie de Poitiers en date du 27 septembre 2018, le Conseil d'école de l'ESPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le vendredi 5 octobre 2018.

Étaient présents:

Membres élus :

- M. Mario COTTRON Directeur de l'ESPE de l'académie de Poitiers, UP
- Mme Stéphanie VOLTEAU, Maître de conférences, site de la Vienne, UP
- Mme Sandrine DIEBOLT, PRAG Français, site ESPE de la Vienne, UP
- M. Philippe PEAUD, PRCE, site de la Vienne, UP
- Mme Valérie NOUVIALE, PRCE, site de la Vienne, UP
- M. Bruno DEFEVER, IGE, site ESPE de la Vienne, UP

Représentant de l'université de Poitiers :

- Mme Carina ENEA, Maître de conférences de la Faculté des Sciences du Sport, UP

Personnalités extérieures :

- M. Olivier HIMY, IA-IPR Lettres – Rectorat de Poitiers
- M. Éric ESPERET, Président du CE,
- Mme Sylvie CHARPENTIER, Conseillère technique premier degré de M le recteur académie de Poitiers
- M. Jean-René CHEROUVRIER, Responsable formations MEEF, ULR
- M Fabrice BIRON, MAIF

Membres invités permanents :

- Mme Christelle POTIER, Responsable des services administratifs de l'ESPE
- M. Jean-Marie MESLIER, Directeur de l'ESPE site de la Charente
- Mme Marie SOULISSE, Directrice de l'ESPE site des Deux-Sèvres
- M. David FEVIN, Directeur de l'ESPE site de la Vienne

Étaient représentés :

- Mme Elvire DIAZ, procuration à Mme VOLTEAU
- M Jacques BOUCHAND, procuration à M DEFEVER
- M Olivier LASSAGNE, procuration à M DEFEVER
- M Jean-Philippe BIOLLEY, procuration à M COTTRON
- Mme Emmanuelle AURAS, procuration à M ESPERET
- Mme Lydie LENOIR, procuration à M HIMY
- Mme Valérie THIERY, procuration à M CHEROUVRIER
- M Jean-Michel CAROZZA, procuration à M CHEROUVRIER
- Mme Valérie FAVIEZ-DECROIX, procuration à M ESPERET

Étaient excusés :

- M. Thierry SERVA, étudiant PA PE site de la Vienne, UP
- M Ludivine THOUVEREZ, Assesseure pédagogie de l'UFR LL, UP

ORDRE DU JOUR :

- 1 Approbation du PV du CE du 7 juin 2018
- 2 Informations diverses
- 3 Informations sur la rentrée 2018
- 4 Renouvellement du CE
- 5 Direction de l'ESPE
- 6 Budget 2019 de la composante ESPE, école interne de l'UP
- 7 Questions diverses

1) Approbation du PV du CE du 7 juin 2018 :

Le compte rendu du Conseil d'Ecole du 7 juin 2018 est approuvé, sans modification, à l'unanimité.

2) Informations diverses :

M Cottron donne tout d'abord des précisions sur la composition du Conseil : suite aux changements des directions des UFR de Lettres et Langues et de Sciences Humaines et Arts, le Président de l'UP a désigné deux nouveaux membres nommés par l'établissement :

- Madame Catherine ESNARD, assesseure pédagogie de l'UFR SHA, en remplacement de Madame Camille HOCHEDÉZ,
- Madame Ludivine THOUVEREZ, assesseure pédagogie de l'UFR LL, en remplacement de Madame Sybille LAJUS.

M Cottron donne des informations aux membres du Conseil sur la réforme annoncée des ESPE.

Deux rapports sont parus cet été :

- rapport du Comité d'évaluation des ESPE consacré à la formation des enseignants du 1^{er} degré ayant pour intitulé « Améliorer la formation initiale des professeurs des écoles », avec des préconisations sur la professionnalisation, la prise en compte des publics variés qui intègrent la formation comme stagiaire, le continuum de formation.
- rapport de la Commission « Culture, Education et Communication » du Sénat plus général sur le métier d'enseignant, avec des propositions très tranchées sur la place du concours (une structure non identique de la place des concours de recrutement entre 1^{er} et 2nd degré), des propositions sur le profil des formateurs en ESPE par exemple.

Un autre rapport est attendu pour mi-octobre, élaboré par Madame Monique Ronzeau et Monsieur Bernard Saint-Girons, qui émettra des propositions sur la place du concours de recrutement. Bien évidemment, ce rapport fera aussi état de l'organisation des formations en fonction des pistes examinées sur la place du concours.

Parallèlement, de nombreuses consultations sont en cours pour élaborer une réforme prochaine des ESPE : groupe de travail MEN/MESRI/DGESCO/DGESIP/DGRH/CPU/R-ESPE, consultations entre les ministères et les organisations syndicales, etc.

Les principales pistes actuellement en réflexion sont :

- Place du concours identique pour tous concours avec admissibilité en L3 et admission en M2 (une partie du master ou la globalité du master pouvant tenir lieu d'admission),
- Place du concours différente selon les corps (proposition précédente pour le 1^{er} degré et épreuves du concours en M2 pour le 2nd degré),
- Cadrage national des contenus du master MEEF 1^{er} degré
- Cadrage de la part des différents intervenants en MEEF 1^{er} degré
- Nouvelle procédure de nomination des directeurs des ESPE proposés par un comité de recrutement composé du recteur d'académie, du président de l'université intégratrice, et de trois experts.

E. Espéret regrette l'absence de position du MESRI sur ce nouveau mode de recrutement des directeurs, qui ferait de la nouvelle structure une entité bien particulière au sein de l'université

. De plus, par le remplacement des ESPE en INSP, on oublie l'aspect Education et par conséquent les mentions Encadrement Educatif et Pratiques et Ingénierie de Formation.

M Cottron fait un point sur la nouvelle expérimentation concernant la cartographie économique de la formation des enseignants : c'est une expérimentation qui avait été conduite l'année passée, sous la responsabilité de Madame Monique Ronzeau, pour établir une démarche de cartographie économique de la formation des enseignants, cette expérimentation concernant Bordeaux et Nancy. L'ESPE de Poitiers et le président de l'UP ont souhaité être associés à cette expérimentation, une demande ayant été faite par le président auprès de l'IGAENR en mai 2018.

L'inspection générale s'est déplacée début juillet 2018 pour cet accompagnement à établir une cartographie économique, qui permettrait de mieux formaliser la prise en compte de la contribution respective de chacune des entités associées à l'accréditation de l'ESPE, d'analyser les moyens alloués pour chacune des missions de formation, de mettre en œuvre des indicateurs utiles à l'évaluation de la soutenabilité de l'offre de formation des enseignants et plus globalement à l'analyse stratégique de l'offre de formation au sein de l'académie et aux priorités à privilégier. Cette démarche remplacerait l'actuelle élaboration du budget de projet de l'ESPE. Au cours de cette réunion, un bilan des procédures de recueil des données au niveau des 5 structures concernées (ESPE, UP et ses services généraux, ULR, rectorat, CNED) a été présenté, qui permettra dès cet automne de proposer à l'inspection les objectifs à atteindre et les moyens mis en œuvre pour initier début 2019 cette cartographie.

E Espéret confirme que de tels outils de pilotage sont attendus et qu'ils nécessitent un important travail de concertation des partenaires sur les indicateurs (cette concertation étant déjà bien aboutie pour notre budget de projet actuel).

S Volteau demande si la commission des moyens sera associée à ce travail sur la cartographie. M Cottron confirme que la commission sera effectivement associée à la mise en place de cette expérimentation.

M Cottron informe les membres du Conseil sur les promotions au corps des Professeurs des Universités de deux collègues qui étaient jusqu'à fin août 2018 Maîtres de conférences rattachés à l'ESPE :

- Eric Lambert, MCF Section 16 « Psychologie » qui a été promu PU Section 16 rattaché à l'UFR SHA (poste vacant en SHA, rattachement au CERCA)
- Olga Otero, MCF Section 36 « Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléobiosphère » qui a été promue PU Section 36 à l'ESPE (poste vacant en SFA, redéploiement du poste vers ESPE, rattachement à PALEVOPRIM).

Ces deux promotions traduisent la grande qualité de nos deux collègues, mais illustrent aussi, comme les soutenances d'HDR l'année passée de nos collègues Marie-Hélène Jacques et Romuald Bodin, qu'il est possible d'être enseignant chercheur au sein de la composante ESPE, comme hier au sein de la composante IUFM, et de mener une activité scientifique et d'encadrement tout à fait comparable à celle des autres enseignants chercheurs.

Plusieurs départs en retraite et mutation fin août ont amené l'arrivée sur nos sites de personnels nouveaux, essentiellement des personnels Biatss. Le Flash info (newsletter bi-mensuelle de l'ESPE) détaille ces mouvements de personnels.

Il est à noter la mise en place d'un service de reprographie partagé entre ESPE et FSS à partir de la rentrée (service localisé à l'ESPE), le poste étant occupé par Madame Elisabeth Laverré, personnel logistique à l'ESPE auparavant qui a été retenue sur ce nouveau poste.

S Volteau tient à souligner la grande qualité du travail fourni par Mme Laverré. L'ensemble des membres du Conseil se joint à elle pour adresser des remerciements à notre collègue.

3) Informations sur la rentrée 2018 :

M Cottron retrace tout d'abord la procédure d'accréditation de la nouvelle offre de formation de l'ESPE.

Le dossier d'accréditation a été soutenu devant le CNESER le 7 juillet avec un vote positif (favorable = 9, abstention = 6, les représentants des organisations qui se sont abstenus ayant indiqué au préalable la qualité de notre dossier mais ne souhaitant pas qu'un vote favorable puisse être interprété comme une approbation de la politique ministérielle). Un vote comparable a été émis pour le dossier d'accréditation de l'UP lors de cette même séance du CNESER.

Le rapport reçu de la DGESIP sur notre dossier d'accréditation est élogieux et insiste sur la qualité des actions et activités mises en place depuis la création de l'ESPE.

L'ESPE de Poitiers a été accréditée par arrêté du 3 août 2018 pour la période contractuelle 2018-2021, cette accréditation portant sur les quatre mentions MEEF.

S Volteau ajoute que cette accréditation pour 4 ans sera remise en cause en fonction de la teneur de la réforme. M Cottron confirme et complète en expliquant que l'arrêté licence publié en juillet 2018 et applicable à la rentrée 2019 impose déjà de revoir les maquettes : certaines licences vont être reconstruites en adoptant une approche par compétences.

M Cottron commente les chiffres sur la titularisation des stagiaires 2018 :

Situation des stagiaires	1 ^{er} degré (public hors BOE)	2 nd degré (public hors BOE, qualifiés, détachés, agrégés)
validés	282	244
en renouvellement	14	11
licenciés	7	10
démissionnaires	9	11
en prolongation	6	11

Les cohortes des stagiaires 1^{er} degré et stagiaires 2nd degré sont comparables en effectifs, et les différentes situations de ces stagiaires suite à l'examen de leur titularisation concernent des effectifs de même ordre. Ces données sont à lire au regard des renouvellements de l'année précédente – dont un certain nombre n'a pas été validé en fin de deuxième année. Il convient aussi de s'attarder sur le nombre de démissions : dans le second degré, un tiers de ces démissions a lieu dans les quinze premiers jours de l'année – ce sont des stagiaires qui se rendent compte rapidement qu'ils ne sont pas faits pour ce métier.

M Soullisse souligne que les démissions sont en hausse ; S Volteau souhaite qu'une analyse soit faite sur les profils et les causes des démissions et des renouvellements (lourdeur du stage ...).

O Himy rappelle le principe de prolongation : au-delà de 36 jours d'arrêt maladie, tous les jours supplémentaires donnent lieu à une prolongation du stage du même nombre de jours. Il précise que ces mises en renouvellement sont comparables sur plusieurs années. Cependant, concernant les licenciements, le Ministère souhaite avoir de plus amples justificatifs pour les stagiaires concernés. Pour les démissions, il explique qu'1/3 des démissionnaires annonce son abandon dès le début du stage, le 2^{ème} tiers concerne les stagiaires en difficultés qui démissionnent en cours d'année (en anticipant le licenciement prévisible) et le dernier tiers est composé des stagiaires pour lesquels le stage se déroule bien mais qui s'aperçoivent tard dans l'année qu'ils n'ont pas choisi la bonne voie professionnelle et finissent cependant l'année pour bénéficier de l'indemnisation chômage.

Il confirme la nécessité d'analyser les données relatives à la non titularisation pour en extraire des causes.

S Volteau insiste sur l'importance de mieux accompagner les P4/P6.

E. Espéret est favorable à un entretien préalable avec le stagiaire avant toute décision sur son avenir professionnel.

O Himy explique que les enseignants stagiaires en renouvellement ou en licenciement sont reçus en entretien par le service RH et les IPR, mais il n'est pas prévu de faire des recherches sur les invariants de ces cas.

JR Cherouvrier retrace certains cas de déni où les stagiaires ne sont pas en mesure de faire face à une remise en question ; pour d'autres cas, l'année de renouvellement peut être profitable et révéler de vraies compétences.

M Soullisse propose que les causes des démissions soient retracées puis remontées sous forme de tableau à la Direction.

M Cottron fait un point sur les effectifs 2018-2019 par mention :

MEEF 1^{er} degré :

	M1		Tot 2 ^{ème} année	Etudiants	Stagiaires 1/2 tps				Stag. 1 Tps
				P2 et P3	P1	P4	P5	P6	P7
ULR	143		155	69	55	13	11	7	0
UP	237		241	90	67	22	33	18	11
Acad 18-19	380		396	159	122	115			
Acad 17-18	364		460	132	196	132			

Les capacités d'accueil en M1 sont à quelques unités près atteintes. La baisse des effectifs est sensible pour la deuxième année, essentiellement au niveau des stagiaires en raison d'un nombre de postes mis au concours 2018 plus faible.

MEEF 2nd degré :

	M1		Tot 2ème année	Etudiants	Stagiaires 1/2 tps				Stag. 1 Tps
					P2 et P3	P1	P4	P5	
ULR	32		35	12	16	3	2	2	0
UP	184		333	98	82	68	18	15	52
Acad 18-19	216		368	110	98	153			
Acad 17-18	205		409	99	102	208			

Les effectifs en M1 sont très en deçà de la capacité d'accueil à la mention pour chacune des deux universités. La baisse des effectifs est sensible pour la deuxième année, essentiellement au niveau des stagiaires moins nombreux à être affectés dans notre académie cette année.

O Himy informe les membres du Conseil que le nombre de places au concours a diminué en second degré (diminution mécanique du nombre d'implantation dans l'académie).

E Espéret constate que le pourcentage de stagiaires en parcours adaptés (P4/P5/P6) est plus important que celui des stagiaires au sein du cursus normal de master (P1).

MEEF Encadrement éducatif :

	M1		Tot 2ème année	Etudiants	Stagiaires 1/2 tps				Stag. 1 Tps
					P2 et P3	P1	P4	P5	
UP	15		20	14	4	0	2	0	0
Acad 18-19	15		20	14	4	2			
Acad 17-18	18		25	13	3	9			

La capacité d'accueil est non atteinte en M1. Pour ce MEEF aussi, la baisse de deuxième année résulte d'un nombre de stagiaires affectés dans l'académie moindre.

MEEF Pratiques et ingénierie de la formation :

	M1		M2
IPHD	23		21
FACo	7		10
Acad 18-19	30		31
Acad 17-18	32		25

Les effectifs présentent une stabilité par rapport à l'année passée (les effectifs du parcours IPHD porté l'année passée par une autre mention ont été comptabilisés dans l'effectif 2017-2018). Le parcours « Conseillers pédagogiques de l'enseignement supérieur » n'a pas été ouvert à la rentrée en raison d'un effectif insuffisant.

P Peaud rappelle qu'il n'existe pas de département de Sciences de l'Education à l'Université de Poitiers, contrairement à Limoges et Bordeaux où des M2 ont été ouverts sur des métiers spécifiques (médiation ...). Le parcours FACO risque d'être récupéré par ces établissements.

Il ajoute que l'approche compétence qui a permis d'élaborer la maquette des parcours de la mention PIF est en décalage avec le format universitaire. De plus, le calendrier d'inscription n'est pas cohérent avec les contraintes de la formation continue et reprises d'études. Même si la convention est valide, la modularisation de la formation est difficile à mettre en place ; les formations n'étant pas inscrites au RNCP, les stagiaires ne peuvent pas solliciter de financement pour leur projet de reprises d'études.

M Cottron informe P Peaud que le réseau des ESPE travaille à la réalisation des fiches RNCP des MEEF pour transmission à la DGESIP.

M Cottron reprend les effectifs globaux :

EFFECTIFS	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	Total
ESPE	M1	M2	
ULR	175	190	365
UP	466	625	1091
Acad 18-19	641	815	1456
Acad 17-18	601	938	1539

C'est un effectif global en diminution, la baisse sensible en deuxième année n'étant que peu compensée par un effectif en augmentation au niveau du M1.

M Cottron indique que les nouvelles maquettes se mettent en place dès cette rentrée, sans difficulté particulière. La répartition des services entre collègues fait l'objet d'une attention forte, en raison des nouvelles règles à l'UP fixant des plafonds d'heures complémentaires selon les statuts des enseignants.

Une vigilance particulière est aussi portée sur le respect de l'enveloppe traduisant la soutenabilité de l'offre de formation de l'ESPE, tout dépassement ayant des répercussions sur le budget de fonctionnement de la composante.

M Cottron informe les membres du Conseil que Madame Olga Otero, Professeure des universités en poste à l'ESPE, a accepté la mission d'assesseure à la pédagogie de la composante. Notre collègue avait en charge depuis 3 années la responsabilité de notre commission pédagogique, responsabilité qu'elle conserve.

S Volteau demande s'il est prévu que Mme Otéro présente son projet devant le Conseil ou la réunion de départements. M Cottron confirme que la nouvelle assesseure sera présente aux différentes réunions.

S Volteau informe également le Conseil du mécontentement des enseignants concernant les heures de suivi des mémoires (2h réparties en 1h M1 et 1h M2 à partir de la rentrée 2018) car l'investissement produit en 2017/2018 sur les étudiants de M1 ne fait pas l'objet d'une attribution d'heure de façon rétroactive.

M Cottron confirme que la règle s'applique sur l'année pour laquelle elle a été validée et qu'aucun effet rétroactif ne peut être intégré dans les services.

4) Direction de l'ESPE :

Les membres du Conseil constatent la vacance du poste à la date du 24 janvier 2019 pour que l'Université de Poitiers puisse demander la publication du poste et enclencher les procédures de recrutement.

L'avis de vacance sera transmis à la Direction des Ressources Humaines et à la Direction des Affaires Juridiques pour transmission à la DGESIP et publication au BO.

5) Renouvellement du Conseil d'Ecole :

C Potier détaille le calendrier électoral devant conduire à des élections pour 5 collèges, le mercredi 14 novembre 2018 :

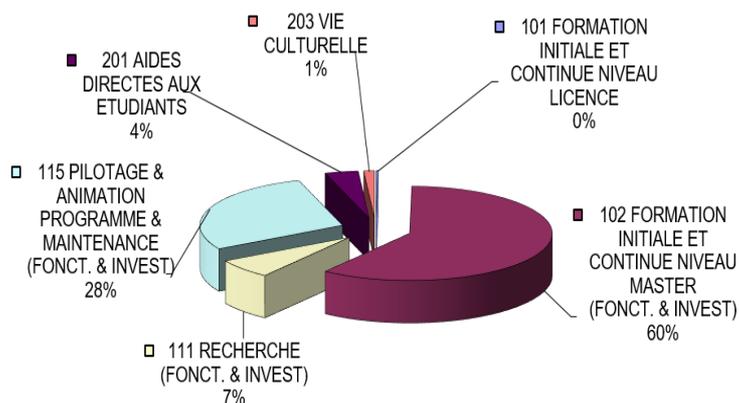
Opération	Calendrier type	Date retenue
Publication de l'arrêté électoral	30 jours environ avant la date du scrutin	Mardi 9 octobre 2018
Contrôle et affichage des listes électorales	Au moins 20 jours avant la date du scrutin	Au plus tard Mardi 23 octobre 2018
Date limite de rectification des listes électorales pour les électeurs inscrits d'office (1)	Jusqu'au jour du scrutin (inclus)	Mercredi 14 novembre 2018
Date limite de dépôt des candidatures et contrôle de leur recevabilité et éligibilité	15 jours francs* maximum et 7 jours francs minimum avant la date du scrutin	Mardi 6 novembre 2018 à 16h00
Etablissement et enregistrement des procurations	Jusqu'à la veille du scrutin	Mardi 13 novembre 2018 à 16h00
Déroulement du scrutin	JOUR J	Mercredi 14 novembre 2018 de 8h00 à 17h00
Proclamation et affichage des résultats	Dans les 3 jours suivant la fin des opérations électorales	Au plus tard Vendredi 16 novembre 2018
Délais de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales (CCOE)	Dans les 5 jours à compter de la date d'affichage des résultats	Au plus tard Jeudi 22 novembre 2018

Elle précise l'articulation des premières séances du Conseil d'Ecole renouvelé avec l'audition des candidats à la direction de l'ESPE :

- ▶ 1^{ère} Séance entre le 19 et le 25 novembre : pour désignation par le CE des personnalités extérieures
- ▶ 2^{ème} Séance entre le 1^{er} et le 14 décembre : pour audition des candidats à la Direction de l'ESPE, dans la version complète du Conseil d'Ecole.

6) Budget 2019 de la composante ESPE, école interne de l'UP :

C Potier rappelle la constitution du budget (fonctionnement, investissement) et présente les grandes masses ; cette proposition de budget sera soumise aux services centraux de l'UP. La présentation est jointe en annexe. La dotation brute de fonctionnement est en diminution d'environ 40 % par rapport à 2018 ; le budget initial est de - 130 200 € par rapport à 2018. Le schéma ci-dessous représente la proportion de répartition des dépenses en domaines fonctionnels (en fonctionnement et en investissement).



M Cottron tient à souligner le travail effectué par Christelle Potier, par la responsable financière Christelle Tartault et par les gestionnaires des deux sites, pour avoir réussi à contenir les prévisions de dépenses dans l'enveloppe imposée. Il souligne aussi l'effort fait depuis plusieurs années qui permet de mieux flécher ces dépenses, ce qui conduit à réduire l'enveloppe pilotage par rapport à l'enveloppe formation initiale.

Le budget de la composante ESPE est soumis au vote du CE :
contre 0 – abstentions 4 – pour 16

7) Mot du Président :

E Espéret remercie les membres et les félicite pour la teneur des réunions et des échanges, policés et très intéressants.

M Cottron partage les propos du Président, rappelant que ce sont 25 Conseils d'école qui se sont tenus depuis fin 2013. Il tient à remercier particulièrement Eric Espéret pour son implication dans le projet de l'ESPE, son rôle dans la réflexion sur les enjeux de la récente accréditation, comme son initiative des présentations scientifiques qui ont à plusieurs reprises constitué l'introduction de certains CE pour nous faire mieux comprendre toute l'importance du lien entre recherche et pratique d'enseignement.

La séance prend fin à 16h40.

Le président de séance



Eric ESPERET

Le directeur de l'ESPE



Mario COTTRON

La secrétaire de séance



Christelle POTIER